

# Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	<a href="#">2001/2578(RSP)</a>	Procédure terminée
Résolution sur le Conseil européen de Göteborg des 15-16 juin 2001		
Voir aussi <a href="#">2001/2568(RSP)</a>		
Sujet 8.40.14 Conseil européen		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
04/07/2001	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0384/2001</a>	Résumé
04/07/2001	Fin de la procédure au Parlement		
14/03/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2001/2578(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
	Voir aussi <a href="#">2001/2568(RSP)</a>
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		<a href="#">B5-0474/2001</a>	03/07/2001	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B5-0475/2001</a>	03/07/2001	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B5-0476/2001</a>	03/07/2001	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B5-0477/2001</a>	03/07/2001	EP	
Proposition de résolution commune		<a href="#">RC-B5-0474/2001</a>	03/07/2001		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		<a href="#">T5-0384/2001</a> JO C 065 14.03.2002, p. 0060-0154 E	04/07/2001	EP	Résumé

## Résolution sur le Conseil européen de Göteborg des 15-16 juin 2001

---

En adoptant une résolution déposée au nom du PPE/DE, PSE, ELDR et Verts/ALE, le Parlement européen se félicite de ce que le processus d'élargissement ait été déclaré irréversible et demande que tout soit fait pour que les pays candidats puissent participer aux élections européennes de 2004. Il est demandé au Conseil européen d'admettre que la méthode non transparente de négociation du traité de Nice a directement contribué au verdict du référendum irlandais. Le Parlement se félicite de voir le Conseil européen disposer à aider le gouvernement de ce pays à trouver une issue et à répondre aux préoccupations du peuple irlandais. Il exige qu'une convention soit instituée par le Conseil européen de Laeken pour discuter de l'avenir de l'Union et il espère que la Présidence belge fera une proposition ambitieuse et détaillée en ce sens. Le Parlement se félicite du relief que la Présidence suédoise a conféré au thème du développement durable mais regrette que le Conseil européen a échoué à prendre des décisions quant aux mesures concrètes. Il demande que Laeken précise les actions concrètes et fixe des objectifs chiffrés. Le Parlement se félicite également de la confirmation des engagements pris par l'UE à l'égard du processus de Kyoto et demande une ratification rapide et des mesures concrètes de mise en application. Il rappelle également l'importance particulière que revêt la question de la sécurité alimentaire. Dans le domaine économique, le Parlement souligne les défis que pose l'évolution récente des perspectives de l'économie européenne. Il se félicite de l'adoption des trois grands principes qu'il a défini pour assurer la viabilité à long terme du régime de retraite. Le Parlement demande encore la poursuite des négociations sur le paquet fiscal et souhaite une accélération de l'adoption formelle de la position commune sur la directive concernant l'information et la consultation des travailleurs. Dans le cadre des relations transatlantiques, il est demandé que les efforts soient poursuivis pour obtenir une contribution pleine et entière des États-Unis à l'effort international de lutte contre le changement climatique. Le Parlement souligne la nécessité pour les États-Unis et l'Union européenne de coopérer en vue d'une définition commune de leur rôle et responsabilités dans le cadre de leur partenariat stratégique mondial. Le règlement du différend au sujet des bananes est source de satisfaction et, le Parlement espère que les États-Unis se conformeront à la décision préjudicielle de l'OMC selon laquelle la loi 'FFC ACT' viole les règles du commerce international. En matière de relations extérieures, il est demandé que des efforts supplémentaires soient déployés pour parvenir à un accord autorisant l'accès permanent de l'Union européenne aux moyens et capacités de l'OTAN. Il s'agit également de donner une dimension parlementaire à la PESD. Le Parlement exprime à nouveau sa préoccupation à l'égard de l'initiative américaine relative au système de défense antimissile. Par rapport au Moyen-Orient, le Parlement souhaite la mise en oeuvre des recommandations et propositions du rapport Mitchell et invite le haut-représentant de l'Union à préparer un plan général basé sur les perspectives et recommandations politiques pour le Moyen-Orient en vue de contribuer, une fois la crise passée, à la restauration de la confiance en la paix et la coopération entre les partis. Enfin, il renouvelle son appel en faveur du déploiement d'une mission internationale d'observation. Le Parlement réaffirme son soutien au gouvernement de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM) dans la recherche du dialogue interethnique et met l'accent sur la nécessité de conserver à l'ARYM sa qualité d'état dans lequel tous les citoyens jouissent de droits égaux. Une solution à la crise passe par un programme de réformes institutionnelles. Le Parlement apporte son soutien à la volonté déclarée de l'OTAN de contribuer au désarmement des guérillas albanaises mais de ne pas se laisser entraîner dans un rôle de "maintien de la paix" comme en Bosnie et au Kosovo.?